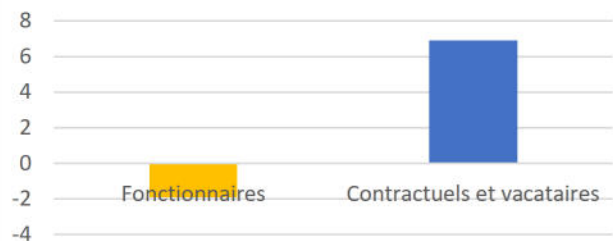
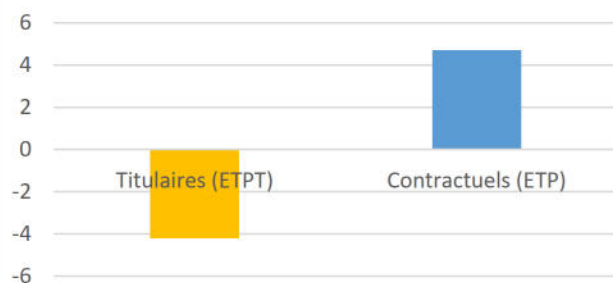


Evolution des effectifs de l'INSERM de 2016 à 2020 (en pourcentage)



De 2016 à 2020, le nombre d'agents de l'INSERM s'est accru de 1,3% à peine, grâce au recours croissant aux vacataires et contractuels (+ 6,9%), alors que le nombre d'agents sous statut baissait de près de 2%.

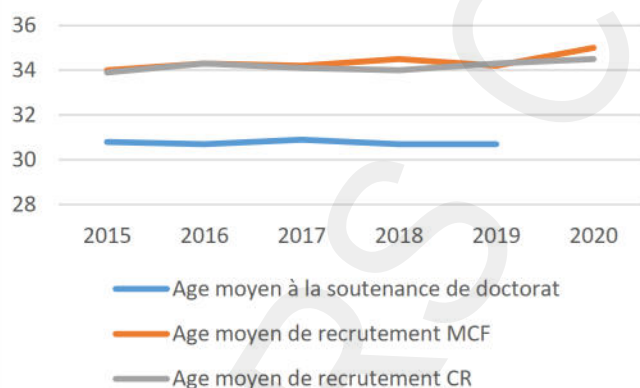
Evolution des effectifs de l'INRA de 2016 à 2019 (en pourcentage)



Entre 2016 et 2019, les effectifs de titulaires ont baissé de 4,2% tandis que ceux des contractuels augmentaient de 4,7%, soit un solde légèrement négatif¹.

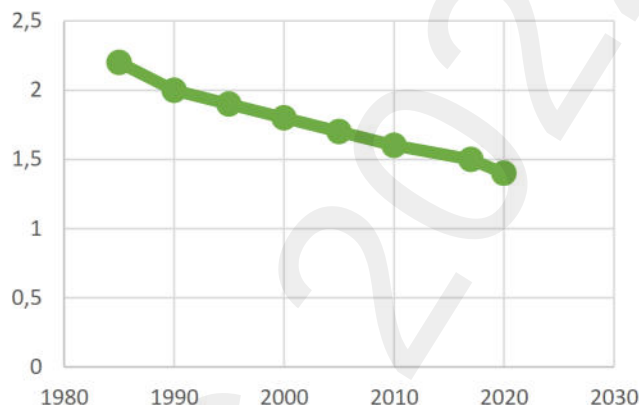
Des perspectives moroses...

Age moyen des chercheurs permanents néorecrutés



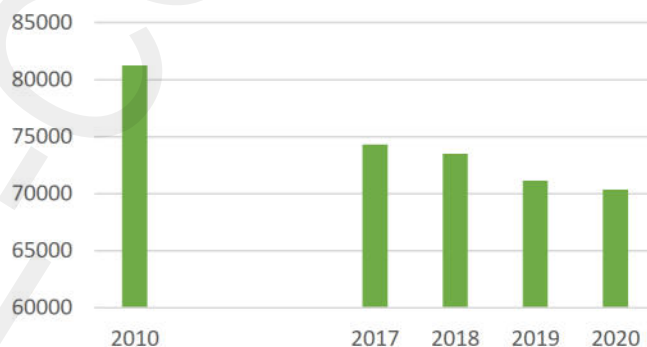
Alors que l'âge à la soutenance reste stable, juste au-dessus de 30 ans, l'âge moyen au recrutement des jeunes chercheurs ne cesse d'augmenter du fait de la raréfaction des postes à pourvoir (pour un CR, 34,3 ans en 2016 et 34,5 en 2020 ; pour un MCF 34,3 ans en 2016, 35 en 2020).

Rapport entre le SMIC brut et le salaire brut d'un MCF 1e échelon



Dans le même temps, et ce depuis plus de 30 ans, l'écart entre le salaire d'un MCF débutant et le SMIC ne cesse de se réduire, signe d'un déclassement social indéniable et d'une perte de pouvoir d'achat. Madame Vidal propose de recruter un MCF ou un CR à 2 SMIC, ce qui ne fera que rétablir le rapport de 1990 !

Evolution du nombre de doctorants



Compte tenu des perspectives, il n'est pas étonnant de voir un nombre croissant de jeunes se détourner de la préparation d'un doctorat, alors que, dans le monde actuel, notre pays a besoin d'un grand nombre de chercheurs. Depuis 2016, la baisse est de 5,3%, elle est même de 13,4% depuis 2010.

Conclusion

Le projet de loi de programmation pluriannuelle de la Recherche a suscité des inquiétudes, voire des oppositions dans la communauté des chercheurs. La loi a été votée : elle se traduit déjà par des augmentations de primes, l'accroissement des contrats doctoraux, le repyramidage des corps de chercheurs, nous en prenons acte, mais l'horizon politique de notre ministre est mai 2022 ! Voter une loi pluriannuelle à la fin d'une législature n'est pas une garantie d'application dans la durée. Par ailleurs, la loi renforce la précarisation constatée ces derniers années, le financement par projet qui a montré ses limites. Le SNIRS-CFE-CGC se montrera vigilant pour défendre les personnels de la Recherche et de l'Enseignement supérieur au cours des prochaines années, que la LPR soit toujours en cours d'application ou annulée par une nouvelle majorité présidentielle.

¹ Le bilan 2020 de l'INRAE ne distingue pas les anciens personnels de l'INRA et de l'IRSTEA.